

Communiqué de presse SYNGOF – SNPHARE – SNPEH du 23 novembre 2022

PENURIE DE MEDECINS DANS LES MATERNITES : LES CONDITIONS DE SECURITE POUR LA MERE ET L'ENFANT NE SONT PAS NEGOCIABLES

Après un été émaillé de nombreuses fermetures et de restrictions d'accès à des « soins non programmés » (urgences) à l'hôpital, en raison du manque de professionnels de santé, notamment de médecins, voici que l'automne dévoile l'incapacité de l'hôpital public à prendre en charge les enfants dans un contexte d'épidémie attendue de bronchiolite. Il y a quelques jours était également tirée une **sonnette d'alarme sur la tension dans les maternités** : les salles de naissance ont une activité quasi-exclusivement non programmée... les complications liées à l'accouchement et à la naissance sont pour la plupart imprévisibles : césarienne en urgences, hémorragie, détresse vitale des nouveau-nés...et pour lesquelles le retard de prise en charge est préjudiciable.

Les pénuries de professionnels de santé de la salle de naissance : sage-femmes, gynécologues-obstétriciens, anesthésistes-réanimateurs et pédiatres, infirmiers et auxiliaires en puériculture sont liés tant à la dangerosité de l'exercice - l'exigence d'une réaction immédiate et adaptée, avec des moyens humains suffisants, dans un contexte où ni la mère ni l'enfant ne sont préalablement malades – qu'à sa pénibilité (de jour et de nuit). La compétence de chacun de ses acteurs peut d'ailleurs s'exercer hors des salles de naissance : les professionnels de la périnatalité fuient désormais les salles de naissance, y compris les plus jeunes ; les évolutions du métier de sage-femmes visent à leur faire quitter leur cœur de métier. Les anesthésistes-réanimateurs sont même pressés çà et là, sans en avoir ni la compétence ni les moyens humains, de jouer le rôle du pédiatre-réanimateur dans les maternités : les salles de naissances sont devenues des déserts médicaux !

La révision du décret de périnatalité de 1998, démarrée avant la crise sanitaire, s'est arrêtée en chemin, en janvier 2020 : peut-être en raison de la crise COVID, mais surtout parce que les discussions sur l'attractivité et les ratios (nombre de professionnels de santé nécessaires pour la sécurité en salle de naissance) avaient échoué, la DGOS refusant de comprendre que des conditions de sécurité maximales étaient la première condition pour l'attractivité des salles de naissance... ratios qui reviennent enfin sur la place démocratique via une proposition de loi sénatoriale.

Dans le même temps, **la mise en place des maisons de naissance** – sur la base de rapports quelque peu tronqués et inquiétants – se fait à marche forcée, contre l'avis des professionnels qui seront – (trop) tardivement – appelés en renfort : gynéco-obstétriciens, anesthésistes-réanimateurs, pédiatres néonatalogistes.

Nous, représentants des gynéco-obstétriciens, anesthésistes-réanimateurs et pédiatre néonatalogistes, demandons à pouvoir continuer à garantir la **qualité et de la sécurité des soins** des mères et des nouveau-nés en toutes circonstances.

Nous refusons que la qualité et la sécurité des soins soient bradées pour des raisons économiques et/ou électoralistes.

Nous demandons la **reprise des discussions** du groupe de travail chargé de **l'actualisation du décret de périnatalité**, réalisé dans le cadre de la réforme des autorisations de soins.

Nous exigeons que les recommandations en termes de **ratios** de professionnels de santé médicaux (sage-femmes, gynéco-obstétriciens, anesthésistes-réanimateurs, pédiatres) soient adaptées aux besoins, émis par les professionnels eux-mêmes. Dans le cas contraire s'accélèrera la spirale infernale « moins de professionnels – moins de sécurité » et « moins de sécurité – moins de professionnels »... avec comme corollaire, davantage de risques, d'accidents voire de décès évitables.

Nous demandons qu'un réel travail sur **l'attractivité de la salle de naissance** soit mis en œuvre, afin de permettre que chacun ait envie d'exercer son « cœur de métier » plutôt que de s'en évader. Ce travail devra s'intégrer dans le chantier de la permanence des soins, dont nous attendons depuis des années la réouverture.

La sécurisation des événements autour de la naissance, pour la mère et pour le nouveau-né, selon les données acquises de la science, est un sujet de santé publique non négociable.

Dr Pascale Le Pors, Vice-présidente du Syndicat des Gynécologues et Obstétriciens de France (SYNGOF)

Dr Eric Le Bihan, Président du Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs, Elargi aux autres spécialités (SNPHARE)

Dr Emmanuel Cixous, Président du Syndicat National des Pédiatres des Etablissements Hospitaliers (SNPEH)

Le SYNGOF, LE SNPHARE et le SNPEH sont membres de l'intersyndicale Avenir Hospitalier / APH.

syngof  Syndicat
des pharmaciens
et vétérinaires
de France

SNPHAR 

SNpeH 